

Prise de position 2025/167

La santé et la sécurité au travail dans le recyclage des batteries

Document adopté par le Comité exécutif d'industriAll Europe par procédure écrite

Toute personne a le droit de travailler dans un environnement sain et sûr. Pour les syndicats, le bien-être des travailleurs est depuis toujours l'une des priorités premières. Les syndicats oeuvrent en faveur d'une législation ambitieuse dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail et de son application. Ils dotent leurs membres des moyens nécessaires pour agir sur le lieu de travail et les soutiennent dans leurs relations avec les employeurs. Ces derniers ont la responsabilité de garantir la sécurité et la santé sur le lieu de travail.

L'implication et la participation actives des travailleurs et de leurs représentants dans l'évaluation, la prévention et l'atténuation des dangers et des risques sont absolument essentielles. Leur expérience et leur expertise acquises directement sur le terrain (à travers l'utilisation des machines, la manipulation des matériaux et des substances, etc.) sont indispensables pour l'organisation du travail et l'élaboration des procédures de santé et de sécurité par les entreprises. Le lieu de travail doit être adapté aux besoins des travailleurs. Les représentants syndicaux et les organismes de représentations doivent avoir le droit d'effectuer des visites et des inspections sur le lieu de travail afin d'identifier les risques et de veiller au respect des normes de sécurité. Ils doivent bénéficier des prérogatives et des outils nécessaires pour interrompre leur travail en cas de risque grave ou imminent et pour s'éloigner de la zone de danger.

Processus de recyclage et conditions de travail

Tant qu'il n'existe pas de processus de fabrication permettant un recyclage plus sûr des batteries, le processus comporte un certain nombre d'étapes présentant chacune des risques pour la sécurité et la santé. Pour résumer, les étapes du processus de recyclage sont les suivantes :

1. Broyage/déchetage : les batteries sont broyées ou déchiquetées en petits morceaux. Ce procédé permet de les décomposer et de séparer les différents matériaux ;
2. Séparation : les métaux, les plastiques et d'autres matériaux sont séparés à l'aide de procédés mécaniques ;

3. Récupération des matériaux : chaque matériau est traité et raffiné. Les métaux sont extraits par fusion ou par procédés chimiques, les plastiques sont nettoyés et réutilisés, et les matériaux toxiques ou dangereux sont éliminés.

Chacune de ces étapes comporte en effet des risques qui nécessitent la mise en place de mesures pour garantir la sécurité et la santé des travailleurs :

Risques chimiques liés au recyclage des batteries

Le recyclage des batteries implique la manipulation de diverses substances présentes dans les batteries elles-mêmes ainsi que celles introduites au cours du processus de recyclage. Il s'agit notamment de matériaux tels que le lithium, le cobalt, le nickel, le manganèse et le graphite, souvent sous forme solide ou en poudre. D'autres produits chimiques, comme l'hexafluorophosphate de lithium, sont présents dans les électrolytes, tandis que des acides comme l'acide sulfurique et l'acide chlorhydrique sont utilisés sous forme liquide. Certains traitements peuvent également libérer des gaz dangereux, comme le fluorure d'hydrogène, et des particules fines ou des aérosols peuvent être émis lors du broyage ou des procédés chimiques. Les températures au cours de ces opérations varient de la température ambiante pour certaines étapes à plus de 500°C pour les traitements thermiques.

L'exposition à ces substances peut présenter des dangers et des risques graves pour la santé. Les effets à court terme incluent des difficultés respiratoires, des brûlures chimiques et des intoxications aiguës. À long terme, l'exposition peut entraîner des maladies chroniques telles que des lésions nerveuses, des cancers ou des maladies pulmonaires, tandis que certaines substances chimiques peuvent s'accumuler dans l'organisme et causer des dommages génétiques susceptibles d'affecter les générations futures.

L'employeur a pour obligation d'éliminer ou de minimiser ces risques. Les représentants syndicaux en matière de santé et de sécurité jouent un rôle essentiel à cet égard. En collaboration avec l'employeur, ils identifient les meilleurs moyens de gérer ces risques : ils veillent à ce que des systèmes de ventilation adéquats soient installés pour éliminer les fumées nocives et à ce que les travailleurs soient équipés d'équipements de protection tels que des gants et des appareils respiratoires. Il est également important de mettre en place des formations régulières sur les pratiques de manipulation sûres et les interventions d'urgence. Le contrôle de la qualité de l'air permet de veiller au respect des normes de sécurité. L'adhésion à un syndicat permet aux travailleurs de s'exprimer d'une seule et même voix pour exiger de meilleurs équipements de protection et des conditions de travail plus sûres.

Risques électriques liés au démontage des batteries

Le démontage des batteries peut exposer les travailleurs à des risques électriques, notamment des chocs dus à des contacts exposés, des courts-circuits causés par des outils ou des bijoux, et des arcs électriques pouvant entraîner de graves brûlures ou des lésions oculaires. Les représentants de la santé et de la sécurité collaborent avec l'employeur pour s'assurer que les batteries et les équipements comportent des avertissements clairs concernant la tension résiduelle et pour veiller au respect des procédures obligatoires de mise à la terre. Ils préconisent l'utilisation d'un outillage isolé et aident à établir des protocoles de communication clairs pour empêcher les accidents. Des contrôles réguliers des outils et des équipements sont également indispensables pour éviter tout dysfonctionnement. L'adhésion à un syndicat

aide les travailleurs à faire pression pour que ces mesures de sécurité soient systématiquement appliquées et améliorées.

Risques d'explosion et d'incendie

Le démantèlement des batteries comporte également des risques d'incendie ou d'explosion, notamment en cas de surchauffe, de perforation ou de contact des éléments avec des substances réactives. Les représentants de la santé et de la sécurité plaident en faveur de mesures telles que des barrières ignifuges, des capteurs de température et des détecteurs de gaz afin de prévenir les incidents. Ils soulignent également l'importance de former les travailleurs à la sécurité incendie et de veiller à ce que les batteries soient correctement stockées dans des espaces frais, secs et ventilés. L'adhésion à un syndicat permet aux travailleurs de participer à la mise en œuvre de ces mesures de précaution qui peuvent sauver des vies.

Risques liés à l'outillage et aux machines

Les outils et les machines utilisés pour le recyclage des batteries peuvent également présenter des risques, notamment liés aux bruits forts, aux vibrations, à la présence de poussières toxiques ou encore à des pièces tranchantes ou mobiles. L'employeur doit minimiser ces risques en veillant à ce que les outils soient équipés de dispositifs d'absorption des vibrations et en assurant aux travailleurs un accès à des protections auditives et à des masques anti-poussières. L'entretien adéquat des machines est également primordial pour empêcher les accidents. Les syndicats permettent d'aborder ces questions collectivement, garantissant ainsi une amélioration continue de la sécurité sur le lieu de travail.

Atténuation globale des risques

Une approche globale de l'atténuation des risques comprend la mise en place de stations de lavage pour se nettoyer les mains, le visage et les yeux, ainsi que la mise en place de systèmes d'aspiration et de filtres à air efficaces pour chaque installation. Les représentants de la santé et de la sécurité préconisent également des programmes de formation réguliers portant sur la manipulation sûre des matériaux, les procédures d'urgence et les dernières technologies de recyclage.

Le suivi de la santé et de la sécurité est une autre étape indispensable. Les représentants veillent à ce que les travailleurs aient accès à des soins médicaux réguliers et à des bilans de santé afin de pouvoir contrôler les effets de l'exposition aux substances dangereuses. Si une personne est exposée à des niveaux dangereux, elle doit être réaffectée à un poste plus sûr, sans perte de salaire ou de statut, et doit bénéficier de soins médicaux appropriés. Les bilans de santé après-emploi sont également essentiels pour surveiller les effets à long terme. Les syndicats jouent un rôle clé dans la mise en place de ces mesures et leur respect.

Robots autonomes

L'utilisation de robots autonomes pour des tâches répétitives ou dangereuses permet de réduire l'exposition humaine aux dangers. Ces robots peuvent prendre en charge des procédés à haut risque en toute sécurité, diminuant ainsi le besoin de mesures de protection. Les représentants de la santé et de la

sécurité soutiennent l'intégration de ces technologies et veillent à ce que les travailleurs soient formés à la gestion et à la supervision des systèmes robotiques. Les syndicats plaident en faveur d'un équilibre entre la technologie et le travail humain, en veillant à ce que les robots améliorent la sécurité sans menacer les emplois.

Les demandes d'industriAll European Trade Union

1. Le respect rigoureux de la législation, des règles et des normes en matière de santé et de sécurité au travail.
2. Fournir aux travailleurs des informations complètes et des formations ciblées.
3. Mettre en oeuvre toutes les mesures techniques ou organisationnelles possibles pour éliminer ou minimiser les dangers et les risques, en respectant le principe STOP.¹
4. **Fournir des EPI à tous les travailleurs : appareils respiratoires, gants et vêtements de protection.** Les EPI ne doivent toutefois pas constituer une « solution définitive ». Les mesures de protection techniques et organisationnelles ont la priorité sur les EPI.
5. Impliquer les syndicats dans le processus de prise de décision concernant l'identification des dangers et des risques ainsi que l'élaboration des mesures de sécurité, et permettre aux travailleurs d'exprimer leurs préoccupations sans crainte de représailles. Les travailleurs doivent pouvoir participer aux enquêtes sur les accidents.
6. Contrôler la qualité de l'air, mettre en place un système de ventilation, instaurer un horaire de pause, créer des infrastructures permettant de se reposer (salles de pause, espaces communs) et introduire des normes d'hygiène (par exemple, des vestiaires propres).
7. Améliorer en permanence les pratiques de sécurité : évaluation et mise à jour régulières des protocoles de sécurité, introduction de nouvelles technologies pour réduire l'exposition des travailleurs aux dangers, partage des meilleures pratiques pour encourager une amélioration collective.
8. Assumer la responsabilité de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, allant de l'extraction des matières premières au recyclage et/ou à l'élimination, en passant par le transport. Travailler avec les fournisseurs pour garantir des pratiques éthiques et durables tout au long de la chaîne d'approvisionnement, y compris des pratiques de travail équitables et de protection environnementale.

Les entreprises devraient intégrer la santé et la sécurité des travailleurs dans leurs initiatives plus larges en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et s'engager dans des négociations collectives avec les syndicats sur les accords relatifs à la santé et la sécurité au travail. Il s'agit notamment de fixer des objectifs ambitieux de réduction des accidents et des blessures sur le lieu de travail, de favoriser l'accès

¹ Le principe "STOP" décrit l'ordre de priorité des mesures de protection : 1) substitution, 2) mesures de protection techniques, 3) mesures de protection organisationnelles, 4) mesures de protection individuelles.

des travailleurs aux soins de santé et à l'éducation, et de contribuer au développement de communautés durables et inclusives.

Notre avenir ne se décidera pas sans nous

Tous les travailleurs doivent recevoir des informations complètes sur les dangers et les risques présents sur le lieu de travail. Ils doivent être formés à l'utilisation des machines en toute sécurité et informés sur les EPI requis. Ils doivent connaître leurs droits et responsabilités en matière de santé et de sécurité. La formation et l'information doivent être mises à disposition dans un langage facilement accessible qui puisse être compris par les personnes dont ce n'est pas la langue maternelle et par les travailleurs souffrant de dyslexie ou ayant des capacités d'apprentissage différentes. Les travailleurs doivent savoir à qui s'adresser en cas de constat d'infractions ou d'apparition de nouveaux risques.

La direction et les syndicats doivent régulièrement inspecter ensemble le lieu de travail afin de s'assurer que toutes les mesures d'atténuation des risques sont en place et de les actualiser si nécessaire. Les accidents et les incidents évités de justesse doivent faire l'objet d'une enquête avec la participation des travailleurs (et leurs représentants). Les syndicats réclament également des évaluations externes régulières par les inspecteurs du travail gouvernementaux. Des instruments et des procédures permettant aux travailleurs de signaler les problèmes de sécurité et les incidents doivent être mis en place. Ces procédures et instruments doivent être clairs, simples et faciles à suivre, quel que soit le niveau d'éducation du travailleur et de sa capacité à lire ou à écrire.

En adhérant à un syndicat, les travailleurs ont accès à des ressources et à une représentation qui accordent la priorité à leur sécurité et à leur bien-être. Les représentants syndicaux en matière de santé et de sécurité sont indispensables pour créer des lieux de travail plus sûrs et plus sains, favoriser le changement et veiller à ce que la voix de chaque travailleur soit entendue.